



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué

Mardi 7 avril 2020

Rentrée scolaire 2020/2021 Début des inscriptions

En raison du contexte actuel, les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020/2021 s'effectueront, dans un premier temps, **par internet ou par courrier à partir du mercredi 15 avril**.

Elles concernent les nouveaux élèves des écoles maternelles et élémentaires; plus spécifiquement, **les enfants rentrant en petite section et les élèves dont les parents ont déménagé sur la commune**.

Pour cela, les familles doivent remplir la fiche d'inscription à télécharger sur le site de la Ville, rubrique Enfance et la renvoyer **soit par mail** à l'adresse suivante : enseignement@mairie-villeneuvesurlot.fr, **soit par envoi postal** à «Hôtel de Ville, service Enseignement, boulevard de la République - 47300 Villeneuve-sur-Lot ».

La fiche d'inscription doit être accompagnée de plusieurs documents :

- photocopie du livret de famille ou actes de naissance des membres de la famille
- photocopie des cartes d'identité des parents et enfant(s),
- photocopie d'un justificatif de domicile (facture récente),
- si les parents sont séparés, photocopie du jugement de séparation ou de divorce,
- si l'enfant était inscrit dans une autre école, le certificat de radiation de l'école.

Une fois le dossier complet envoyé, les parents recevront un accusé de réception.

Pour les inscriptions hors secteur scolaire, une demande de dérogation doit être envoyée par courrier ou par mail; elle sera examinée en commission en juin. Une réponse sera ensuite donnée par courrier.

Pré-inscriptions pour les moins de 3 ans :

Deux classes spécifiques accueillent les enfants de moins de trois ans dans les écoles maternelles Jean-Macé et Jules-Ferry. **Les enfants nés en 2018** peuvent donc faire l'objet d'une pré-inscription. Elle deviendra définitive en fonction du nombre de places disponibles et après avis de la commission qui se réunira en juin.

Même procédure que pour les inscriptions scolaires, la pré-inscription se fera, dans un premier temps, **par internet ou par courrier à partir du 15 avril**. Les familles doivent envoyer, par mail (enseignement@mairie-villeneuvesurlot.fr) ou par voie postale, le dossier complet :

- fiche de pré-inscription téléchargeable sur le site de la ville (rubrique Enfance)
- copie de l'avis d'imposition 2019 (revenus 2018)
- attestation de la Caf de moins de 3 mois
- photocopie du justificatif de domicile récent

ontacts presse

- photocopie du livret de famille ou actes de naissance des membres de la famille
- photocopie des cartes d'identité des parents et enfant(s)
- photocopie du jugement de divorce en cas séparation

Un accusé de réception sera envoyé à chaque demande de pré-inscription.

À noter : les personnes qui n'auraient pas internet peuvent se rapprocher du service Enseignement qui prendra leur inscription par téléphone.

Pour tout renseignement : appelez au [05 53 41 53 17](tel:0553415317), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ou envoyez par mail votre demande à l'adresse suivante: enseignement@mairie-villeneuvesurlot.fr

